

Publié le 15/05/2024

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240507-2024_67-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
29.04.2024
Date d'affichage
29.04.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 23
Titulaires 22
Suppléants 1
Pouvoirs 4
Votants 27
16h39 Arrivée titulaire +1
Votants 28

Quorum non nécessaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le sept mai à seize heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle De MICHIEL, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mmes Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), Magali LONCLE (pouvoir à M. Guillaume LECOEUR), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mme Laurence MORIN

Secrétaire de séance : M. Didier LEMONNIER

Délibération n° 2024 / 67

Objet : MOBILITES - Aménagement de deux itinéraires cyclables entre Caen la mer et Val ès dunes : convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage

L'aménagement d'itinéraires cyclables permettant l'accès à la halte ferroviaire de Frénoville-Cagny depuis Caen la mer et Val ès dunes bénéficiera aux habitants de ces deux intercommunalités. Le report modal permis par ce projet vers le train contribuera à réduire la congestion routière sur le territoire de Caen la mer.

Ces projets se situent pour partie sur le territoire de Caen la mer et pour partie sur le territoire de Val ès dunes. Ils relèvent de la compétence de Caen la mer et de Val ès dunes.

La présente convention a pour objet de confier la maîtrise d'ouvrage à la CU Caen la Mer pour la réalisation des travaux d'aménagement de deux itinéraires cyclables.

Un itinéraire cyclable sera aménagé entre le hameau de Four, la chapelle Notre-Dame du Poirier et l'intersection entre le chemin rural partant de Four, le chemin des sept Ormes et le chemin menant à la RD225A à Frénoville.

Un autre itinéraire cyclable sera aménagé à partir des jardins de Grentheville, situés dans le prolongement de la route de Four, jusqu'au hameau du Poirier, à l'intersection avec la D225.

La Communauté urbaine Caen la mer estime le montant des travaux à 210 000 € HT. Elle se charge des demandes de subventions dont le taux attendu est de 70 %. La Communauté de communes Val ès dunes verse à la Communauté Urbaine Caen La Mer la moitié du coût de l'opération restant à charge de la CU Caen la Mer après la réception des subventions.

L'enveloppe relative au financement des aménagements qui incombent à la Communauté de communes Val ès dunes est donc estimée à 31 500 €.

Il convient d'établir une convention pour acter les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Autorise la signature de la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la CU Caen la Mer et la CDC Val ès dunes pour l'aménagement de deux itinéraires cyclables entre Caen la mer et Val ès dunes.

Mme BAUGAS souligne qu'à l'article 2 de la convention, il est prévu que la couche de roulement soit réalisée en bicouche sur l'ensemble du territoire, contrairement à ce qu'il vient d'être indiqué.

M. PIARD et M. PORQUET indiquent qu'une inauguration est envisagée le 25 septembre.

Un échange s'installe sur les différents projets d'aménagements de pistes cyclables.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Didier LEMONNIER

Le Président,
Philippe PESQUEREL

